



HONORAIRES AGENCE PARAGE IMMO

Honoraires de transaction : Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur.

Jusqu'à 200 000 € -----	5,50 % avec un minimum de 7 000 €
De 200 001 € à 450 000 € -----	5,00 %
De 450 001 € à 600 000 € -----	4,50 %
Au delà de 600 001 € -----	4,00 %

Pour les terrains, +1% aux honoraires ci-dessus

Pour les garages et parking : honoraire de 10% avec un minimum de 1 000 €

Pour les entreprises / Locaux commerciaux / fonds de commerce :

Jusqu'à 50 000 € -----	8,00 % avec un minimum de 4 000 €
De 50 001 € à 125 000 € -----	7,00 %
De 125 001 € à 200 000 € -----	6,00 %
Au delà de 200 001 € -----	5,00 %

Honoraires de mise en location :

- biens d'habitations :
 - Constitution du dossier, visite, rédaction du bail :
 - 10€/m² TTC à la charge du bailleur et 10€/m² à la charge du locataire Codes Postaux 83210 - 83160 - 83000 - 83100 - 83260 - 83400 - 83390 (Cuers)
 - 8€/m² TTC à la charge du bailleur et 8€/m² à la charge du locataire Codes Postaux 83136 - 83660 - 83760 - 83590 - 83390 (Pierrefeu et Puget ville)
 - Etat des lieux 3€/m² (50% pour le locataire et 50% pour le bailleur)
 - biens professionnels et locaux commerciaux : 15 % HT du loyer annuel TTC (Constitution du dossier, visite, rédaction du bail, état des lieux)
 - garages : 2 mois TTC de loyer HC (50% à charge du locataire - 50% à la charge du bailleur)
- en cas de réalisation, par le propriétaire ou autre personne déterminée par lui, du bail ou autre, les parties bénéficieront d'une réduction des honoraires d'un montant de 10% TTC.

Honoraires de gestion locative :

- gestion d'un local d'habitation, professionnel ou commercial : 7,8 % TTC (du montant des encaissements)
- GARANTIE ZEN : gestion et garantie des loyers impayés : 10 % TTC (du montant des encaissements) dont 2,2% de GLI
- Assurance complémentaire - vacance locative : 2,20% (du montant des encaissements)
- Déclaration de sinistre / contentieux : facturation au temps passé

Honoraires de syndic :

- prestations incluses dans le forfait : selon la configuration de l'immeuble à usage d'habitation ou autre - hors frais d'affranchissement à rembourser au réel - entre 9 et 20 € / lot TTC
- prestations particulière hors forfait (réunion, visite supplémentaire, litiges, frais divers, dépassement des horaires et durée...) facturation au prorata du temps passé - 48 € TTC de l'heure
- majoration de prestation urgentes en dehors des heures et jours ouvrables : coût horaire avec majoration de 25 %
- autre prestations particulières : sur demande et devis - suivant le catalogue détaillé
- pour les prestations imputable aux seuls copropriétaires
 - état daté : 200 € TTC
 - Mise en demeure : 45 € TTC
 - autres prestations : sur demande et devis - suivant le catalogue détaillé

Honoraire Estimation : (location - vente)

Estimation avec remise d'un dossier complet : 120 € TTC

Estimation offerte dans le cadre de la signature d'un mandat de vente.

Tarifs applicables à compter du 25/02/2020
les honoraires s'entendent TTC aux taux en vigueur à la date de l'acte